



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TARIFS D'ACCES A LA PISTE DE
ROLLER A COMPTER DU 2 DECEMBRE 2022**

**DÉCISION N° DM-22-439
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, adjoint au maire ;

CONSIDERANT l'installation provisoire d'une piste de roller sur la place du Général-Leclerc, à Vincennes, à compter du 2 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que les recettes qui seront perçues les vendredi 2 et samedi 3 décembre 2022 seront réservées à l'Association Française de lutte contre la Myopathie au bénéfice du téléthon 2022;

D É C I D E

DE FIXER à compter du vendredi 2 décembre 2022, les montants de l'entrée à la piste de roller, comme suit :

- entrée à l'unité plein tarif : 6 € (billet de couleur *verte*)
- entrée à l'unité tarif réduit (enfant de moins de 6 ans) : 4 € (billet de couleur *bleue*)
- entrée gratuite correspondant à l'offre promotionnelle « pour 4 billets (plein tarif) achetés le 5^{ème} est gratuit » (billet de couleur *rose*)

Les patins sont mis à disposition des usagers à titre gracieux.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221122-lmc1H10253H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/11/2022 Date de Publication : 22/11/2022
--